

- mise en place de services prothétiques et orthostatiques dans les pays où ils font défaut;
- soutien à l'organisation et aux activités de groupes de consommateurs sur les plans local, national, régional et international;
- organisation d'un projet d'échange de professionnels dans le domaine de la réadaptation.

Que le gouvernement fédéral demande à l'ACDI d'adopter une politique exigeant l'application de normes canadiennes minimales relativement à l'accessibilité des bâtiments et installations publiques financés par cet organisme, lorsque c'est possible.

Quatre pour cent: l'Agence canadienne de développement international (ACDI) verse chaque année plus de \$1 milliard en aide aux pays en développement. Moins de \$50 millions, c'est-à-dire moins de 4% de ce budget annuel, sont consacrés à la résolution des problèmes de santé que connaissent ces pays. Toutes les statistiques prouvent pourtant que c'est la maladie qui accapare la majorité des ressources financières et humaines de ces pays. Et la principale cause de ces maladies et invalidités est l'impureté de l'eau. L'ACDI devrait revoir ses priorités et affecter une part plus importante de son aide à des programmes d'épuration de l'eau pour que les causes d'invalidité puissent être limitées et graduellement supprimées.

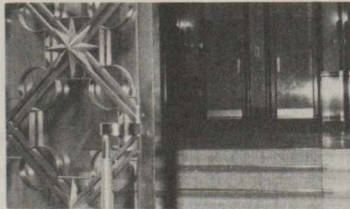
Engagement de l'ACDI: de façon générale, l'ACDI devrait s'engager plus nettement à satisfaire les besoins des personnes handicapées. Il existe toute une gamme d'autres programmes de prévention ou de réadaptation qu'elle pourrait encourager. Mais l'ACDI devrait avant tout chercher à encourager les initia-

tives locales des pays en développement de manière à diminuer à long terme leur dépendance à l'égard du Canada.

* * * * *

126

FACILITER L'ACCÈS AUX INSTALLATIONS CANADIENNES À L'ÉTRANGER



RECOMMANDATION:

Que le gouvernement fédéral demande au ministère des Affaires extérieures d'accélérer, partout où cela est possible, la mise en application de la même politique d'accessibilité aux immeubles et installations canadiennes à l'étranger, politiques que les ministères et organismes du gouvernement fédéral sont tenus de respecter au Canada.

Que le gouvernement fédéral demande au ministère des Affaires extérieures de promouvoir le respect de normes raisonnables en matière d'accessibilité aux immeubles et installations appartenant aux Nations Unies ou loués et financés par cette organisation internationale et par ses agences.

Leadership: le Canada joue déjà le rôle de chef de file dans les efforts des Nations Unies destinés aux personnes handicapées. S'il donnait l'exemple en matière d'accessibilité aux immeubles publics, il renforcerait du même coup son engagement à l'égard des personnes handicapées du monde entier. Des normes minimales devraient être respectées dans tous les immeubles que le gouvernement loue, construit ou rénove à l'étranger, partout où cette pratique est possible.

* * * * *

Des normes minimales devraient être respectées dans tous les immeubles que le gouvernement loue, construit ou rénove à l'étranger, partout où cette pratique est possible.